

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL319

présenté par

M. Raux, M. Duplessy, Mme Catherine Hervieu, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 9 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots suivants :

« , de la durée des congés payés ainsi qu'au regard de tous les droits découlant de l'ancienneté et de l'ensemble des avantages sociaux prévus par la loi, un accord collectif ou consentis directement par l'employeur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir l'assimilation d'absences prévues dans le cadre de l'exercice d'un mandat local à une durée de travail effective pour les droits de l' élu salarié.